



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 44993

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées par la fédération des taxis indépendants de l'Aube concernant l'article 31 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014. En effet, en 2012, les taxis s'étaient mobilisés pour manifester leur opposition à l'application de l'article 44 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Le Gouvernement s'était alors engagé à instaurer une concertation avec les représentants de la profession afin de trouver les meilleures solutions pour optimiser le transport des malades vers les centres de soins, tout en maîtrisant les coûts. Or les taxis considèrent que l'article 31 reprend les mêmes principes que l'article 44 et crée un double déséquilibre, d'une part entre les taxis et les autres transporteurs et d'autre part à l'intérieur même de la profession, résultant de la localisation des différents acteurs. De plus, le libre choix du patient sera remis en cause. Puisque cet article risque de mettre à mal un bon nombre d'entreprises, ils souhaitent que le Gouvernement engage enfin une concertation avec les représentants de leur profession. Il aimerait donc connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44993

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12477

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)